

Séance du 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	33

Date de la convocation : 22.06.2026  
Date d'affichage : 22.06.2026  
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Messieurs FLAHAUT, NIANE, NIATI, Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Messieurs CAMPEIS, CATTIAU, Mesdames BETHUNE, SOUFI, Messieurs LAUBERTHE, EDOM, NDOYE, Mesdames HABERT, BEN BOUALAYA, VILAÇA, LAGHA, Messieurs BOITEL, MPEMBA, Mesdames EVE-CATUHE, ARPACI, COADIC, DIAW, Monsieur HARON, Madame CHEHBIB, Monsieur HABRANT, Madame DIAB.

**PROCURATIONS** : Madame LENGARD pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur FAURE pour Madame THOBOR, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BIANCHI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame HULIN.

**Objet de la délibération**  
Budget Supplémentaire 2026

Rapporteur : N. Rhoun

N° 2026-44

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-11, L.1612-32 à L.1612-36,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2025-75 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif pour 2026,

VU la délibération n° 2026-42 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025,

VU la délibération n° 2026-43 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2026 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

VU le projet de budget supplémentaire 2026,

**CONSIDÉRANT** que l'affectation des résultats 2025, notamment pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement arrêté au montant de 4 246 528,59 €, la reprise des restes à réaliser 2025, et l'ajustement et l'ouverture de nouveaux crédits nécessitent l'établissement du budget supplémentaire 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement,

Après l'avis de la commission générale en date du 15 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter le budget supplémentaire 2026 de la Ville intégrant les besoins nouveaux de crédits, la reprise des restes à réaliser 2025, et l'affectation des résultats 2025, tel qu'annexé à la présente délibération,

**Article 2** : Le budget supplémentaire s'équilibre en section d'investissement à 3 726 623,97 € et en section de fonctionnement à 4 821 077,51 €,

**Article 3** : Le nouveau montant cumulé du budget principal de la Ville est de :

- 13 521 285,82 € en section d'investissement et,
- 29 538 420,51 € en section de fonctionnement,

**Article 4** : Précise que le budget de la commune est voté au niveau du chapitre en investissement et en fonctionnement,

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Le maire :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

*Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAINT, le 29 juin 2026**

**Le secrétaire de séance**

  
**Nadine HULIN**

**Le Maire,**

  
**Michel BISSON**

**IV - ANNEXE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026- IV  
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département de Seine-et-Marne BS 2026  
 Service de gestion comptable de Melun  
**COMMUNE DE LIEUSAIN**

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de membres représentés : 4  
 Nombre de membres absents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
**VOTES** : Pour : 33  
 Contre : /  
 Abstentions : /

Date de convocation : 23 juin 2026

Présenté par

A lieusaint, le 29 juin 2026  
 LE MAIRE,  
 M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,  
 A Lieusaint, le 29 juin 2026

LES MEMBRES DU CONSEIL,

Mme THOBOR

M. FLAHAUT

Mme LENGARD

M. FAURE

Mme DUCLAU

M. NIANE

Mme RHOUN

M. NIATI

Mme HULIN

M. GOUET-YEM

Mme CHEHBIB

M. BIANCHI

Mme BEN BOUALAYA

M. CATTIAU

Mme SOUEI

M. HABRANT

Mme HABERT

M. LAUBERTHE

Mme BETHUNE

M. CAMPEIS

Mme ARPACI

M. EDOM

Mme DIAW

M. NDOYE

Mme LAGHA

M. MPEMBA

Mme COADIC

M. BOITEL

Mme VILACA

M. HARON

Mme EVE-CATUHE

Mme DIAB

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE MAIRE,  
 M. BISSON